

## Syllabus - Formation en assainissement des eaux usées

---

### Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation est de mettre à niveau les compétences et les connaissances des professionnel.les, dans le but d'uniformiser les bonnes pratiques de travail sur le terrain et réduire les risques environnementaux et sanitaires.

Cette formation en assainissement autonome des eaux usées vise à atteindre les objectifs suivants:

- Faire connaître les meilleures pratiques en matière d'évaluation des contraintes de sites et la conception de dispositifs de traitement des eaux usées.
- Outiller les professionnel.les pour le travail d'évaluation des contraintes de site, de conception et de surveillance des travaux dans le but de produire une attestation de conformité.
- Contribuer à diminuer les risques environnementaux et sanitaires.
- Comprendre la pédologie et la phénoménologie des sols dans le cadre de l'épandage souterrain (traitement et évacuation des eaux usées dans le sol récepteur).
- Savoir déterminer les contraintes de site sur le terrain (« hands on »), les outils et les méthodes d'évaluation.
- Comprendre les bases et hypothèses sur lesquelles sont fondées les règles et exigences du règlement Q-2, r.22 (taux de charge, facteurs contributeurs, facteurs aggravants, dimensionnement, etc.).
- Savoir concevoir un dispositif de traitement adapté aux contraintes du site et conforme aux lois et règlements applicables.
- S'outiller pour réaliser une démarche structurée.

### Plan de formation

Afin de répondre aux divers besoins des professionnel.les, cette formation d'un total de 124 heures est divisée en 6 modules théoriques et 2 modules pratiques.

#### **Module 1 : Pédologie et phénoménologie des sols en épandage souterrain**

- Comprendre les bases des sols granulaires
- Connaître les notions de base d'hydrologie en épandage souterrain
- Comprendre la nature des eaux usées domestiques

**Module 2 : Savoir déterminer les contraintes de site sur le terrain, les outils et les méthodes d'évaluation**

- Déterminer les caractéristiques du terrain naturel
- Reconnaître la présence des eaux souterraines
- Connaître les méthodes d'évaluation des sols
- Déterminer les autres contraintes
- Préparer une campagne d'évaluation de terrain

**Module 3 : Comprendre les bases et hypothèses du règlement Q-2, r.22**

- Comprendre le cadre réglementaire
- Comprendre la structure du règlement
- Comprendre les hypothèses derrière le règlement

**Module 4 : Savoir concevoir un dispositif de traitement (exemples)**

- Sélectionner le dispositif approprié aux contraintes du site
- Dimensionner les éléments épurateurs
- Sélectionner un dispositif de traitement certifié
- Concevoir le rejet en surface
- Prévoir les équipements accessoires
- Démystifier les zones grises

**Module 5 : S'outiller pour réaliser une démarche structurée**

- Convenir du mandat
- Consulter les informations disponibles
- Utiliser une liste des éléments à prendre en compte lors de la visite
- Utiliser des gabarits de travail pour la préparation de la demande de permis
- Préparer une attestation de conformité

## **Module 6 : Diagnostic des composantes d'une installation existante et déterminer les correctifs à apporter**

- Technique et outillage de localisation
- Points de vérification des différents composants
- Approche par segmentation
- Protocole (bonne pratique)
- Guide du relevé sanitaire
- Méthode d'échantillonnage
- Attestation/rapport sur l'état d'installation conforme (durant la vie utile)
- Correctifs à apporter
- Études de cas

### **Clientèle visée**

Cette formation s'adresse aux professionnel.les membres d'un ordre compétent\* en la matière qui débutent dans le domaine de l'assainissement autonome des eaux usées. Elle s'adresse aussi aux professionnel.les qui ont une certaine expérience de l'application des règlements en vigueur, mais qui veulent mieux comprendre les bases de ce domaine de pratique (phénoménologie, hypothèses, facteurs à impact négatif ou à contribution positive). La formation étant conçue sous forme d'ateliers et de partage des connaissances, les professionnel.les de tout niveau d'expérience peuvent y participer.

\*Membre d'un ordre professionnel compétent : pour plus de détail, se référer à la [fiche d'information du MELCC](#) - Interprétation de « personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière » 4°paragraphe, 1°alinéa, article 4.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

### **Calendrier de diffusion\*<sup>1</sup>**

\*<sup>1</sup> Les dates et les horaires sont sujets à changement.

\*<sup>2</sup> Le terrain devrait se dérouler dans les alentours de Sherbrooke ou du grand Montréal.

Date	Virtuel	Terrain* <sup>2</sup>
22 septembre	8h30-12h30	

<b>28 septembre</b>		7h (horaire et lieu à déterminer)
<b>29 septembre</b>		7h (horaire et lieu à déterminer)
<b>6 octobre</b>		7h (horaire et lieu à déterminer)
<b>12 octobre</b>	8h30-12h	
<b>13 octobre</b>	8h30-12h	
<b>19 octobre</b>	8h30-12h	
<b>20 octobre</b>	8h30-12h	
<b>2 novembre</b>	8h30-12h	
<b>3 novembre</b>	8h30-12h	
<b>10 novembre</b>	8h30-16h30	
<b>16 novembre</b>	8h30-12h	
<b>17 novembre</b>	8h30-12h	
<b>23 novembre</b>	8h30-12h	
<b>24 novembre</b>	8h30-12h	
<b>1<sup>er</sup> décembre</b>	8h30-12h	
<b>8 décembre</b>	8h30-12h	
<b>11 janvier</b>	8h30-12h	
<b>12 janvier</b>	8h30-12h	
<b>18 janvier</b>	8h30-12h	
<b>19 janvier</b>	8h30-12h	
<b>25 janvier</b>	8h30-12h	
<b>26 janvier</b>	8h30-12h	
<b>1<sup>er</sup> février</b>	8h30-12h	
<b>2 février</b>	8h30-12h	
<b>8 février</b>	8h30-12h	
<b>9 février</b>	8h30-12h	
<b>15 février</b>	8h30-12h	
<b>16 février</b>	8h30-12h	
<b>23 février</b>	8h30-12h30	
<b>1<sup>er</sup> mars</b>	8h30-12h30	